



Bruxelles, le 9 avril 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Jean-Pierre Audy, député européen (PPD-DE, FR, UMP)

Identification électronique des ovins et des caprins : Jean-Pierre Audy exprime ses préoccupations sur le financement du dispositif et obtient une réponse de madame Fischer-Boel, commissaire en charge de l'agriculture

Alors que l'entrée en vigueur de l'identification électronique des ovins et des caprins, qui soulève de graves difficultés pour la filière, a déjà été différée du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2009, Jean-Pierre Audy a demandé à la Commission européenne de se prononcer sur *la possibilité d'aider les agriculteurs à financer les coûts élevés de l'achat des équipements requis (matériels et logiciels) tout en donnant la possibilité aux Etats membres d'incorporer de telles mesures dans leurs programmes de développement rural.* Cette idée avait été avalisée par le Parlement européen, dans le cadre du bilan de santé de la réforme de la politique agricole commune (PAC).

Par cette question parlementaire adressée à Mme Fischer-Boel, commissaire européen en charge de l'agriculture, Jean-Pierre Audy a voulu attirer l'attention de la commissaire et des institutions européennes sur cette question et exprimer ses préoccupations, car, selon le député européen, *"ce dispositif va être coûteux pour un secteur difficile qui n'a guère été favorisé"*.

La Commission européenne, dans sa réponse au député, a rappelé que le délai supplémentaire pour l'application de ce dispositif, *"visait à permettre aux Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir une mise en œuvre satisfaisante du système"*. Elle précise que l'investissement initial pour l'achat de l'équipement requis pour l'application d'un système d'identification électronique "pourrait être cofinancé, pour autant qu'une telle possibilité soit prévue dans le programme de l'Etat membre concerné". Dans cette même optique, il est prévu également une possible aide annuelle forfaitaire, pouvant être accordée à titre temporaire pour une durée maximale de cinq ans.

Le texte de la question écrite:

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+WQ+E-2008-0010+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>

La réponse de la Commission européenne :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getAllAnswers.do?reference=E-2008-0010&language=FR>